

Réunion des acteurs régionaux du déploiement de la dématérialisation dans les établissements publics de santé

Paris, Délégation Ile de France
6 avril 2018



INTRODUCTION

L'indispensable collaboration de la DGFIP et des acteurs du monde hospitalier

- ♦ **Une collaboration déjà mise en œuvre efficacement pour la dématérialisation**
 - ♦ Pour la mise en œuvre de FIDES et du PES V2
 - ♦ Pilotage au niveau national par la DGFIP et la DGOS
 - ♦ Dispositif ARS /DRFiP
 - ♦ Pour la dématérialisation totale des échanges
 - ♦ Une formation conjointe largement déployée au bénéfice de tous les établissements de santé et leur comptable de 2016 à 2017
- ♦ **Une collaboration qui a porté ses fruits également**
 - ♦ Pour la dématérialisation des paiements : TIPI
 - ♦ Pour la certification des comptes des hôpitaux

L'indispensable collaboration de la DGFIP et des acteurs du monde hospitalier

Les externalités positives de la dématérialisation sont multiples

- Soutien de l'activité économique par la réduction des délais de paiement et une image modernisée adressée aux partenaires
- Un projet fédérateur pour les équipes : favoriser l'adhésion et la mobilisation de chacun en s'appuyant sur les effets bénéfiques attendus (simplification des circuits de traitement, automatismes....)
- Optimisation des processus administratifs :
 - Traçabilité, auditabilité et développement du contrôle interne
 - Outils de pilotage dynamique

L'instruction interministérielle du 18 décembre 2017

- C'est dans ce contexte que la DGFIP et la DGOS ont élaboré l'instruction interministérielle du 18 décembre 2017.
- Cette instruction a été rédigée sur la base des échanges en groupe de travail, et validée par l'ensemble des acteurs.
- Elle présente les modalités de mise en œuvre de la dématérialisation totale de la chaîne comptable et financière, selon une vision globale et transverse des projets.
- Sa finalité est de mobiliser les établissements sur un projet visant à faciliter et simplifier leur gestion sur les différents domaines d'activité. A ce titre, l'instruction souligne les enjeux et avantages portés par la dématérialisation.

Plan de présentation

1. L'évolution du cadre réglementaire des établissements publics de santé, bureau CL-1A et CL-2C/MDD - DGFIP
2. Regards croisés sur les transformations métiers et numériques du secteur hospitalier
3. Présentation du projet de dématérialisation d'un établissement, Marylène VIALARET, responsable comptable, CH Le MANS
4. Les processus de la dématérialisation dans le secteur hospitalier par Karine ELIOT, DGOS et Sylvie BRENNER, DGFIP – bureau CL-2C / MDD
5. Présentation du projet de dématérialisation du CHU de Nantes, Ronan GUIHENEUF, DAF
6. L'accompagnement des acteurs et des projets de dématérialisation

Plan de présentation

1. L'évolution du cadre réglementaire des établissements publics de santé, bureau CL-1A et CL-2C/MDD – DGFIP

- ♦ L'avancement de la dématérialisation dans le secteur hospitalier, Sylvie BRENNER, chef de la mission de déploiement de la dématérialisation dans le secteur local – bureau CL-2C
- ♦ Les obligations réglementaires liées à la dématérialisation, Nicolas SACHOT, adjoint au chef du bureau de l'expertise juridique - CL-1A

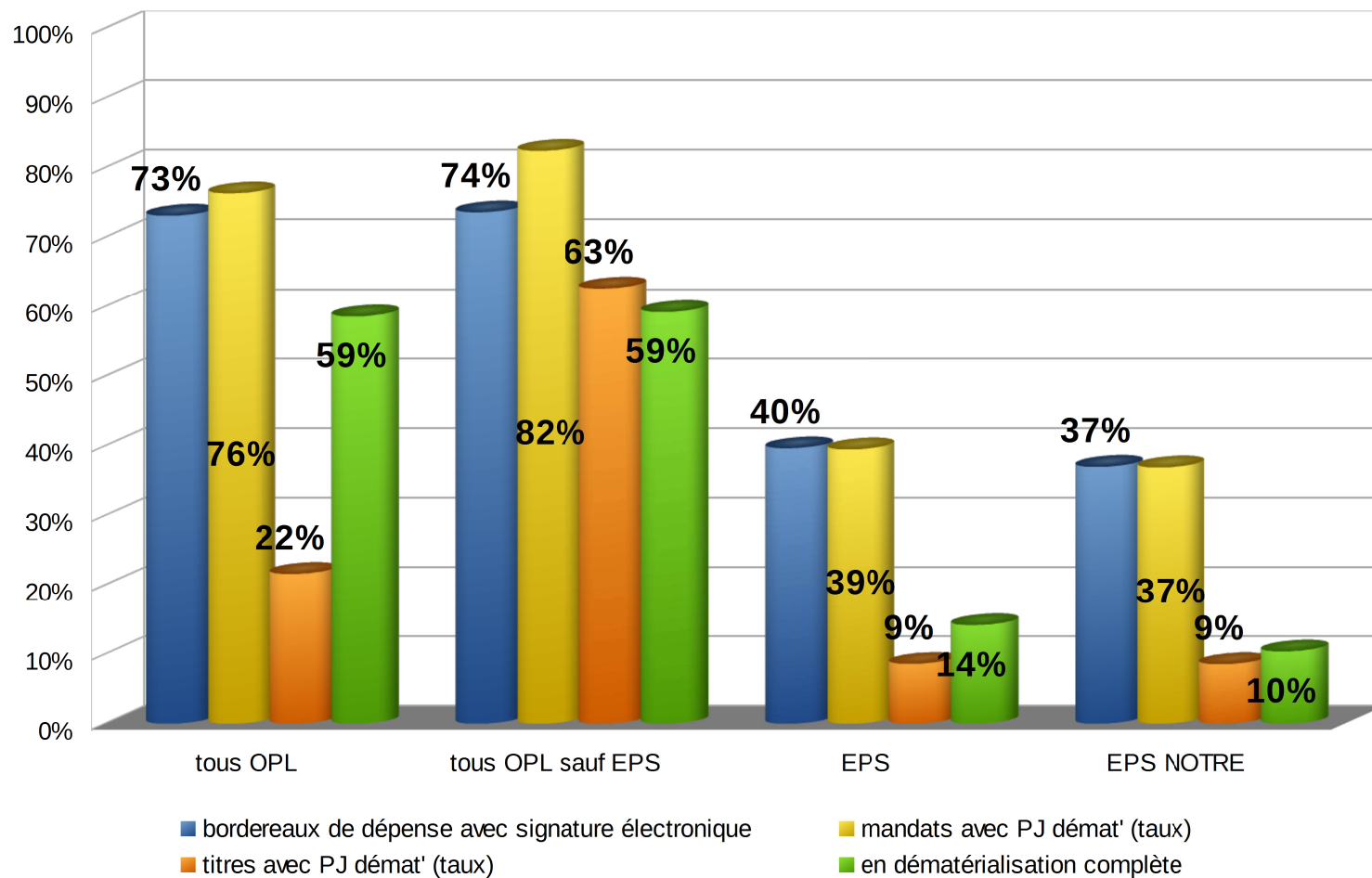
2. Regards croisés sur les transformations métiers et numériques du secteur hospitalier

- ♦ **3. Présentation du projet de dématérialisation d'un établissement, Marylène VIALARET, responsable comptable, CH Le MANS**

4. Les processus de la dématérialisation dans le secteur hospitalier par Karine ELIOT, DGOS et Sylvie BRENNER, DGFIP – bureau CL-2C / MDD

5. L'accompagnement des acteurs et des projets de dématérialisation

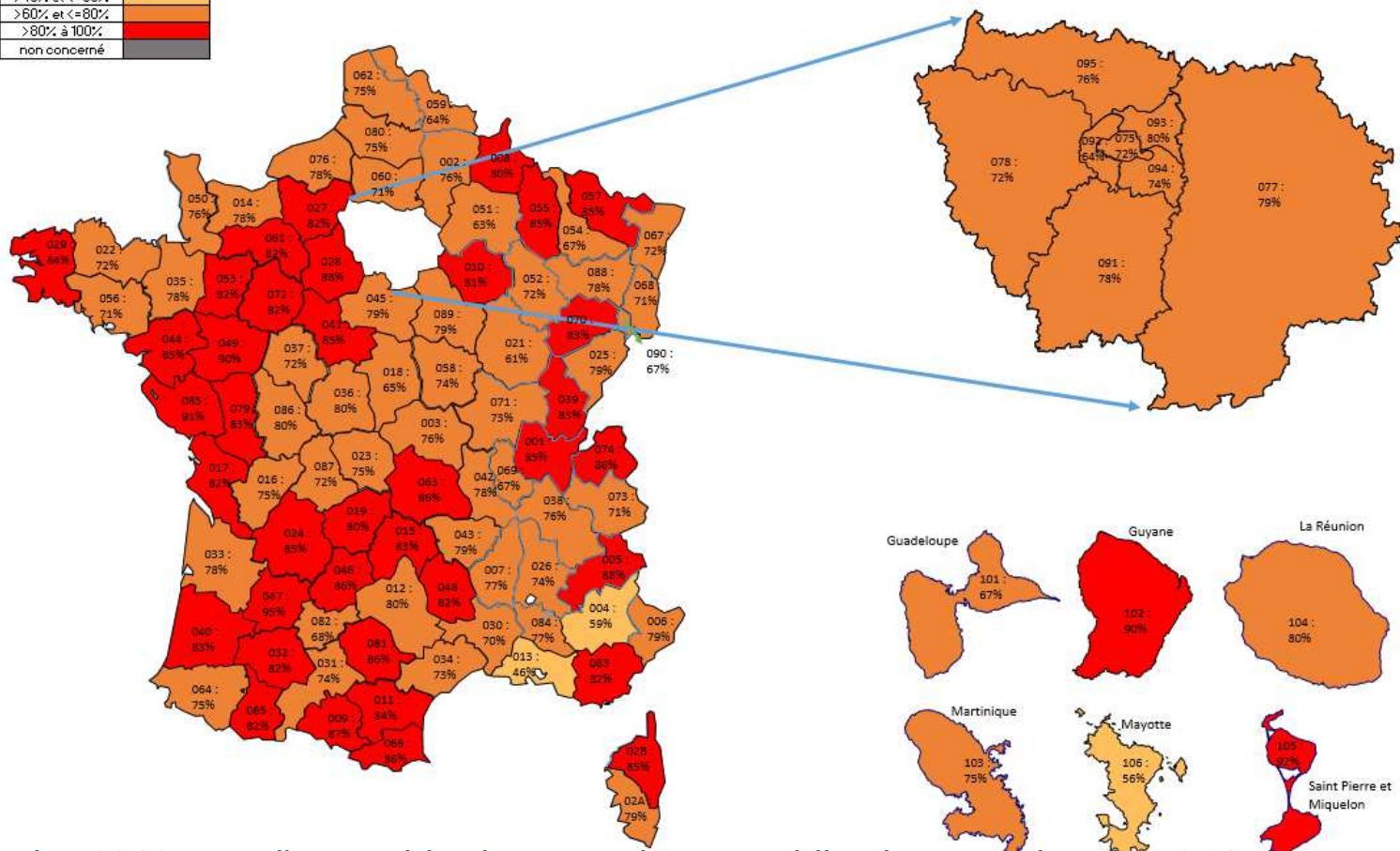
Le déploiement est globalement moins avancé dans le secteur hospitalier que dans l'ensemble du secteur public local



Le déploiement de la dématérialisation progresse rapidement dans le secteur public local

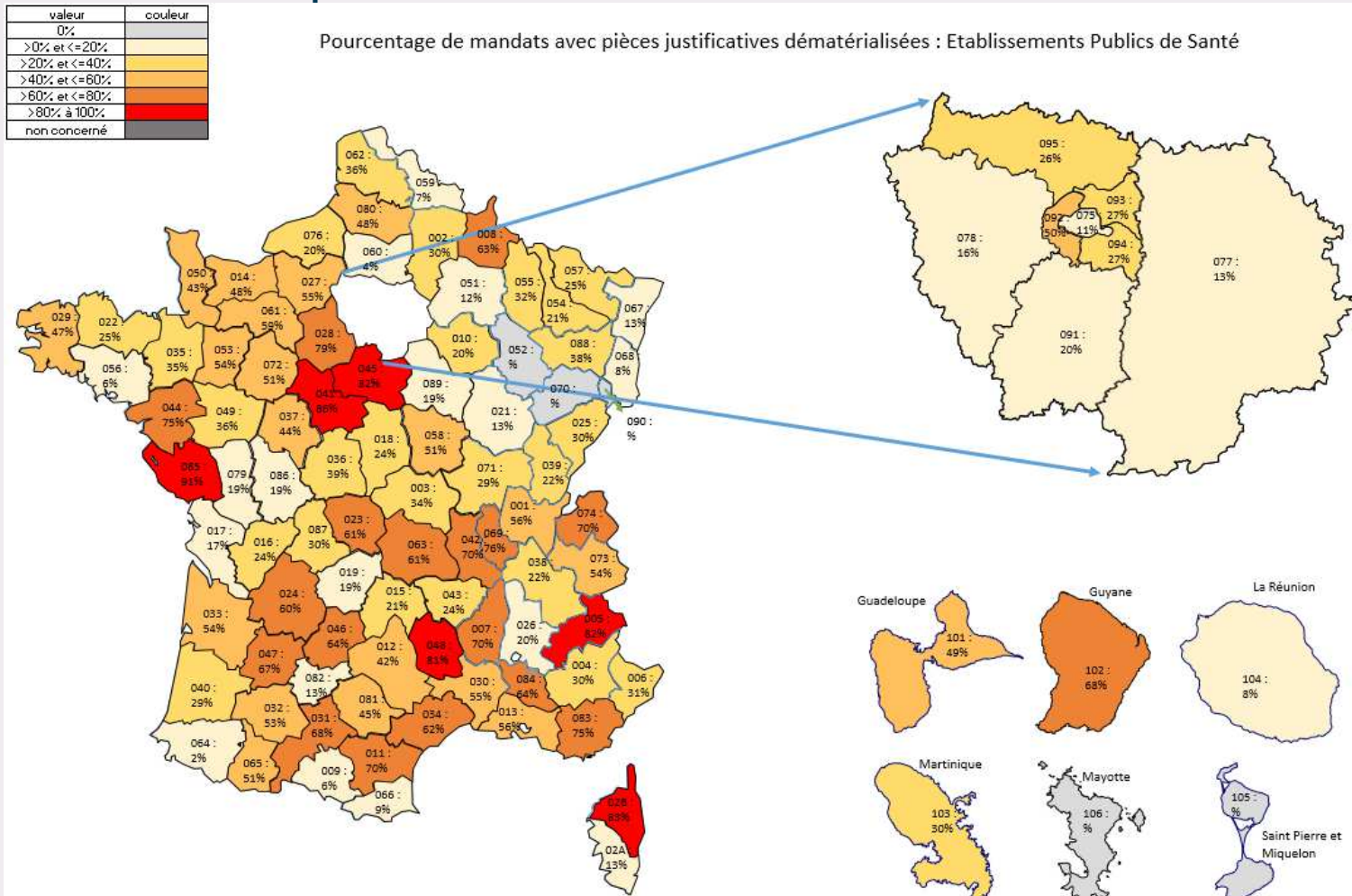
valeur	couleur
0%	
>0% et <=20%	
>20% et <=40%	
>40% et <=60%	
>60% et <=80%	
>80% à 100%	
non concerné	

Pourcentage de mandats avec pièces justificatives dématérialisées : tous Organismes Publics Locaux



En février 2018 pour l'ensemble des organismes publics locaux, plus de 76 % des mandats sont accompagnés de PJ dématérialisées

Le déploiement de la dématérialisation reste en retrait dans le secteur hospitalier



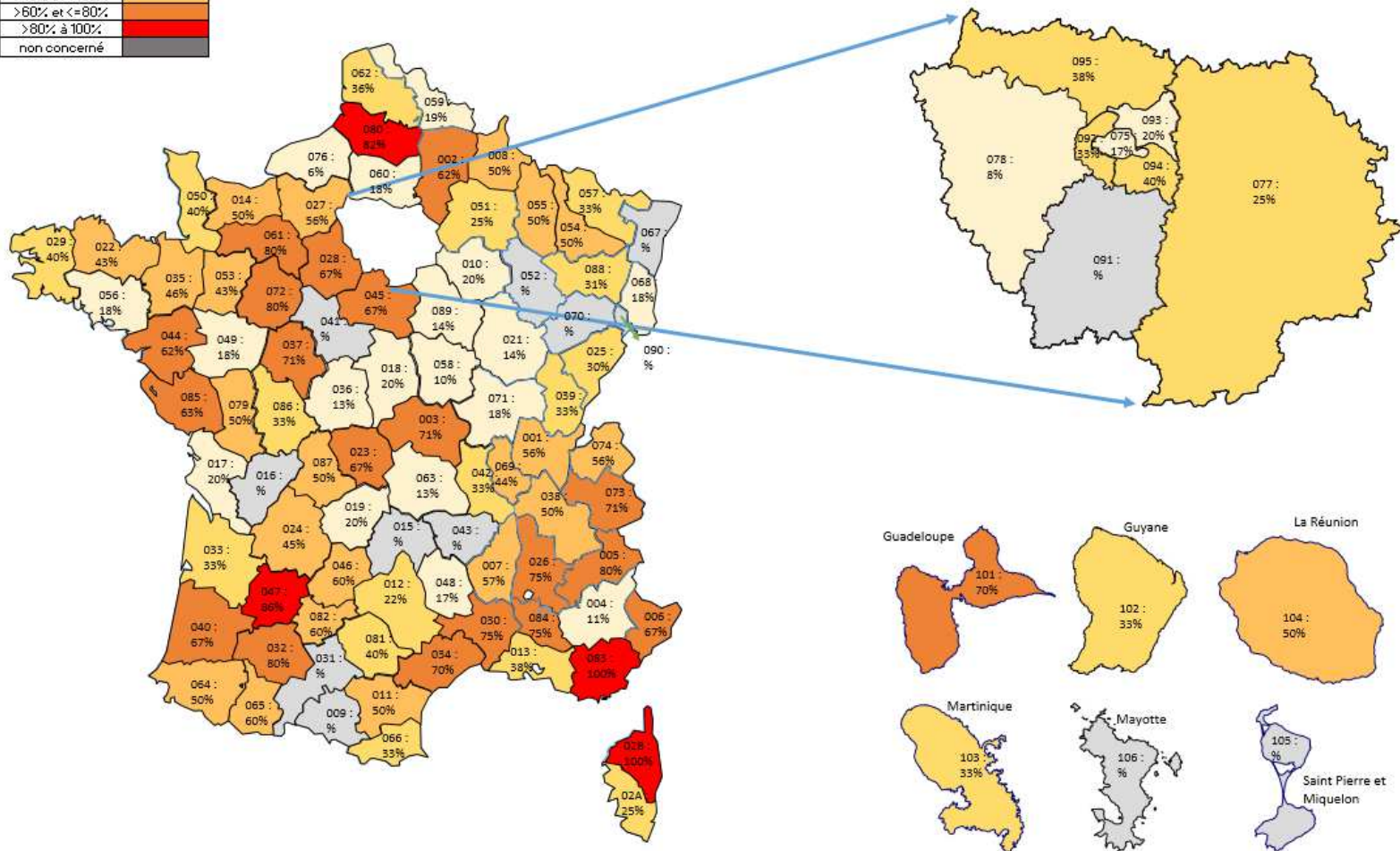
En février 2018 pour les établissements publics de santé, 40 % des mandats sont accompagnés de PJ dématérialisées

Réunion des ARS – DRFIP 06/04/2018

Signature électronique des bordereaux de dépense : adoptée par 40 % des établissements publics de santé (février 2018)

valeur	couleur
0%	
>0% et <=20%	
>20% et <=40%	
>40% et <=60%	
>60% et <=80%	
>80% à 100%	
non concerné	

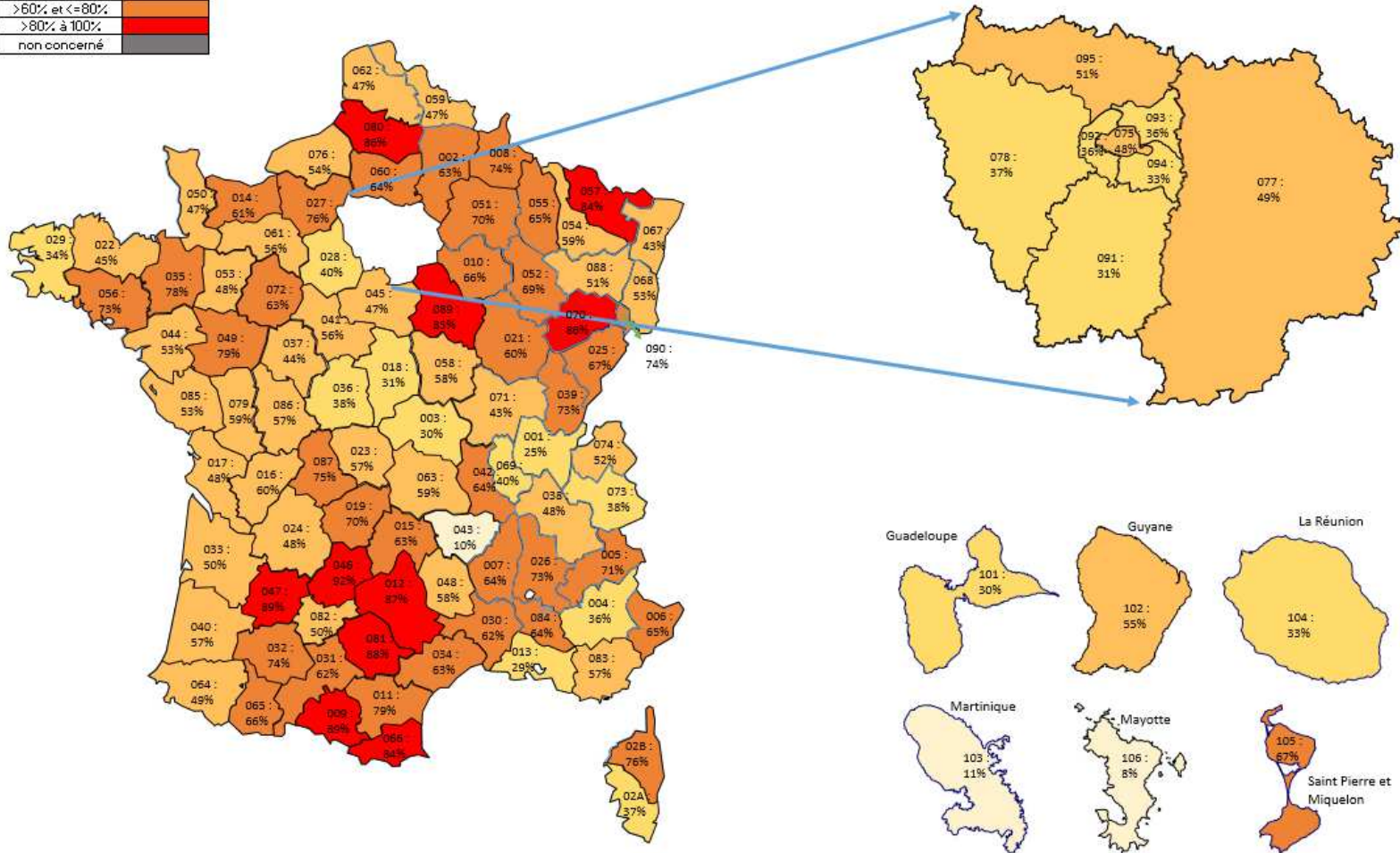
Bordereaux de dépense - Etablissements Publics de Santé avec signature électronique



Dématérialisation complète : 59 % des organismes publics locaux

valeur	couleur
0%	
>0% et <=20%	
>20% et <=40%	
>40% et <=60%	
>60% et <=80%	
>80% à 100%	
non concerné	

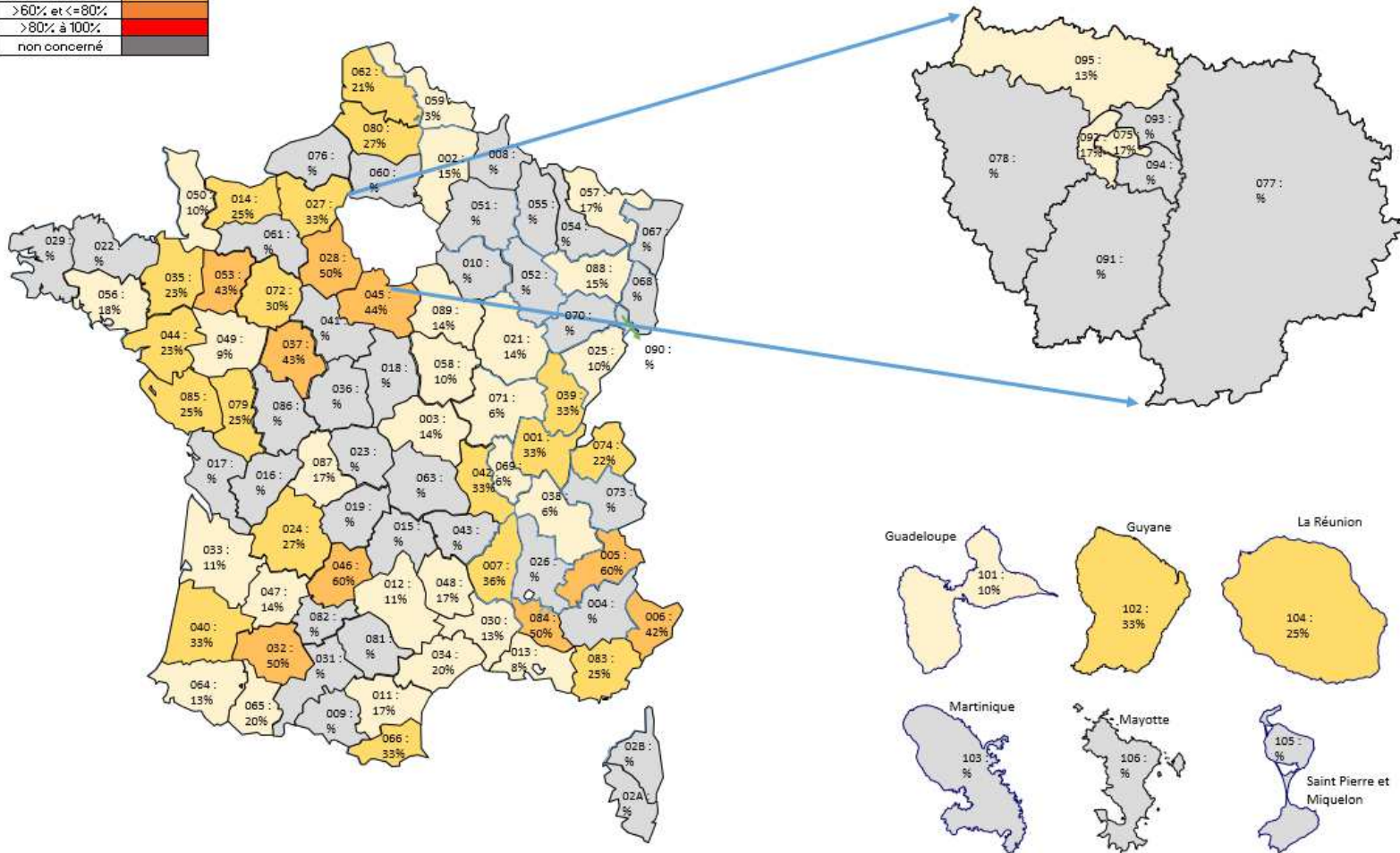
Dématérialisation complète - Organismes Publics Locaux



Dématérialisation complète : 14 % des établissements publics de santé

valeur	couleur
0%	
>0% et <=20%	
>20% et <=40%	
>40% et <=60%	
>60% et <=80%	
>80% à 100%	
non concerné	

Dématérialisation complète - Etablissements Publics de Santé



Plan de présentation

1. L'évolution du cadre réglementaire des établissements publics de santé, bureau CL-1A et CL-2C/MDD – DGFIP

- ♦ L'avancement de la dématérialisation dans le secteur hospitalier, Sylvie BRENNER, chef de la mission de déploiement de la dématérialisation dans le secteur local – bureau CL-2C
- ♦ Les obligations réglementaires liées à la dématérialisation, Nicolas SACHOT, adjoint au chef du bureau de l'expertise juridique - CL-1A

2. Regards croisés sur les transformations métiers et numériques du secteur hospitalier

- ♦ **3. Présentation du projet de dématérialisation d'un établissement, Marylène VIALARET, responsable comptable, CH Le MANS**

4. Les processus de la dématérialisation dans le secteur hospitalier par Karine ELIOT, DGOS et Sylvie BRENNER, DGFIP – bureau CL-2C / MDD

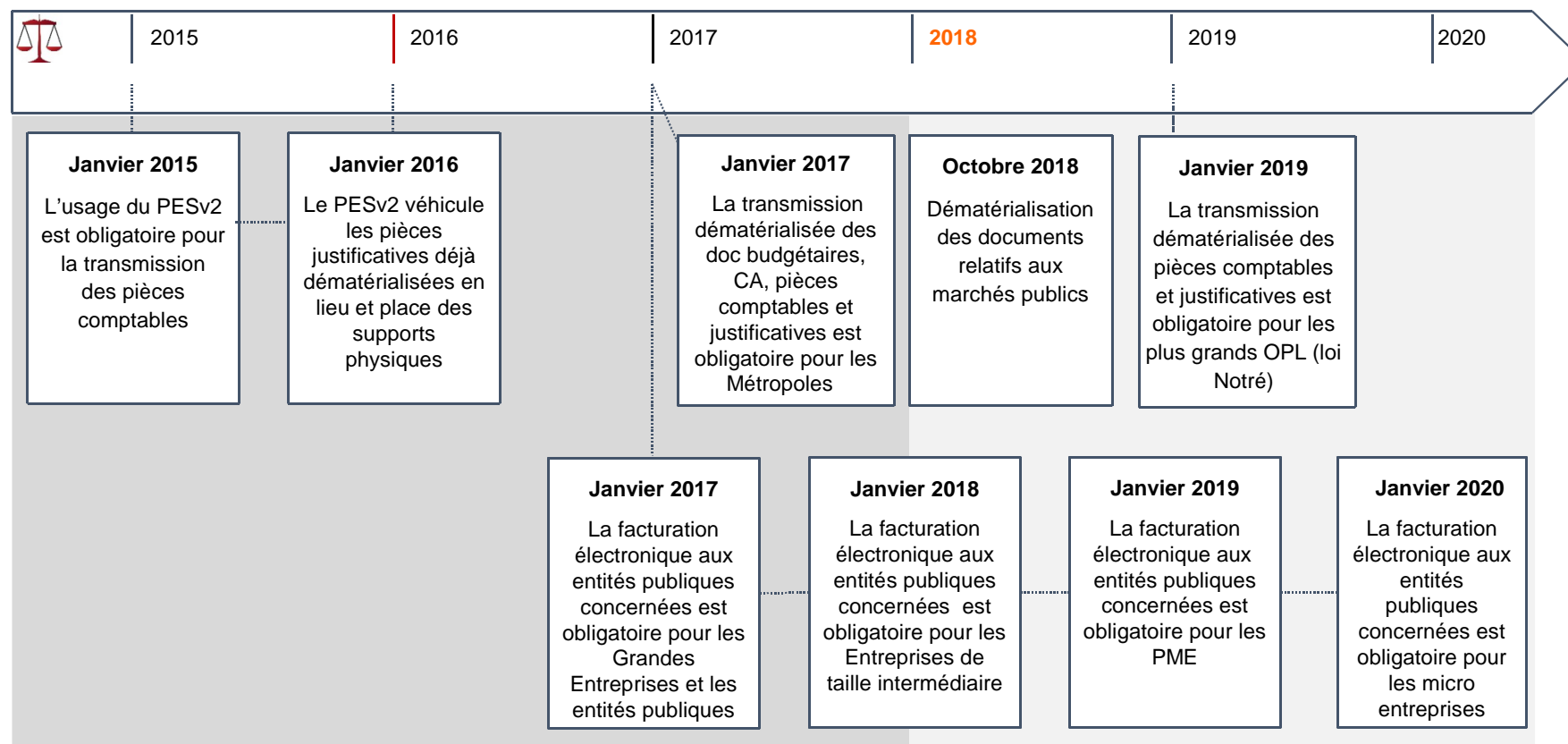
- 5. Présentation du projet de dématérialisation du CHU de Nantes, Ronan GUIHENEUF, DAF**

6. L'accompagnement des acteurs et des projets de dématérialisation

Le contexte juridique : les dates clé

Le calendrier des projets contribuant à la dématérialisation s'étend jusqu'à 2020

Les différentes dispositions réglementaires, depuis la généralisation de l'usage du protocole PESv2 au 1^{er} janvier 2015, concourent à la mise en place de la dématérialisation totale des échanges pour les collectivités et établissements publics locaux et de santé



Le contexte juridique : les obligations de dématérialiser

Pour certaines catégories d'organismes public locaux

- ♦ **Loi NOTRé** : « full démat » à échéance du 1^{er} janvier 2019 :
 - ♦ pour toutes les collectivités et EPCI de plus de 10 000 habitants
 - ♦ les départements et les régions
 - ♦ **les EPS dont les recettes en SF sont supérieures à 20M€ (CA 2014)**
- ♦ **Ordonnance n°2014-697** du 26 juin 2014 relative au développement de la facturation électronique
- ♦ Dispositif réglementaire de dématérialisation des procédures de commande publique au **1^{er} octobre 2018**



La cible :

- la dématérialisation native des flux de données
- faire circuler l'information tout au long de la chaîne comptable et financière

Le contexte juridique : les obligations de dématérialiser

Pour certains *process* : la facturation (1/2)

L'ordonnance n°2014-697 du 26 juin 2014 relative au développement de la facturation électronique met en place deux obligations :

- pour les **fournisseurs**, y compris publics, dans leur relations avec l'État, les collectivités territoriales et leurs établissements publics : obligation progressive de **transmission** de leurs factures sous forme électronique à compter du 1^{er} janvier 2017 (calendrier fonction de la taille de l'entreprise)
- pour **l'État, les collectivités territoriales et leurs établissements** : obligation **d'accepter** les factures transmises par leurs fournisseurs sous forme électronique dès le 1^{er} janvier 2017

Champ de la facturation électronique :

- La facturation électronique concerne tous les contrats liés à **l'exécution de la commande publique** (fournitures, services et marchés de travaux), y compris les cas de dépenses complexes (sous-traitance, co traitance, affacturage)
- Elle inclut la facturation entre personnes publiques

Le contexte juridique : les obligations de dématérialiser

Pour certains *process* : la facturation (2/2)

Décret du 2 novembre 2016 prévoyant :

- Mentions obligatoires sur la facture (n° d'engagement, code service, n° d'identité de l'émetteur)
- Modalités de transmission des factures avec renvoi à l'arrêté
- Irrecevabilité des factures papier
- Date de départ du délai global de paiement

Arrêté du 9 décembre 2016 :

- Modalités de transmission (dont tiers de télétransmission : obligation de recours aux TDT pour les EPN à l'instar des CEPL pour le mode flux)
- Protocoles et formats autorisés
- Statuts d'information sur cycle de vie de la facture

Le contexte juridique : les obligations à dématérialiser

Pour certains *process* : la commande publique

- ♦ **Dématérialisation de l'ensemble de la procédure de passation des marchés publics** de plus de 25 000 euros hors taxes, dès octobre 2018 pour tous acheteurs (décret n°2016-360 du 25 mars 2016)
 - Document unique de marché européen (DUME – avril 2018)
- ♦ **Publication sur le profil d'acheteur de l'offre retenue** dès octobre 2018 (article 56 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, article 107 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, article 34 du décret n°2016-86 du 1^{er} février 2016 relatif aux concessions)
- ♦ **Observatoire économique de la commande publique** (OECP – décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, arrêté du 12 avril 2017 relatif au fonctionnement et à la composition de l'OECP)

Le plan de transformation numérique de la commande publique porté par la direction des affaires juridiques

Les besoins d'échanger des données de marché entre l'ordonnateur et le comptable

En lien avec la réforme du droit de la commande publique entrée en vigueur au 1^{er} avril 2016 :

- ♦ obligation de **dématérialisation de l'ensemble de la procédure de passation** des marchés publics de plus de 25 000 euros hors taxes, dès octobre 2018
- ♦ s'assurer de :
 - ♦ l'interopérabilité entre plate-forme d'achat et gestion financière
 - ♦ maintien du contrat en format dématérialisé de bout en bout
 - ♦ contrat éventuellement signé en ligne par le candidat sélectionné et par l'acheteur public comme prévu aux articles 101 et 102 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016

Le document unique de marché européen (DUME)

- ♦ **Il constitue :**
 - ♦ une déclaration sur l'honneur des opérateurs économiques
 - ♦ en lieu et place des certificats délivrés par des autorités publiques ou des tiers.
- ♦ **Obligation des acheteurs publics à recevoir des DUME transmis par voie électronique (eDUME)**
 - ♦ à partir du 1^{er} avril 2018, indépendamment du montant du marché concerné
 - ♦ il s'agit de permettre et accélérer la transformation numérique de la commande publique en facilitant la dématérialisation de la procédure de passation des marchés publics

Le document unique de marché européen (DUME)

- ♦ **Le service DUME a pour effet de :**
 - ♦ Simplifier les procédures et réduire les charges administratives en facilitant la création des formulaires
 - ♦ Offrir à tous les acheteurs une solution mutualisée et modulable à travers des services exposés (API) développés par l'AIFE
 - ♦ Proposer un service accessible même aux entités ne disposant pas d'un système d'information dédié, à travers la mise à disposition d'un utilitaire en ligne (formulaire accessible depuis le portail Chorus Pro comme pour la facture)
- ♦ **Articulation du service DUME avec la mise en place du dispositif «Dites-le nous une fois» :**
 - ♦ Permettra aux candidats de ne plus fournir les documents que l'acheteur peut obtenir lorsqu'un système électronique de mise à disposition des informations administré par un organisme officiel existe
- ♦ **En effet, les fonctionnalités actuellement disponibles dans le cadre de Marchés publics simplifiés (MPS) reconnues pour leur simplicité car reposant sur le seul SIRET de l'entreprise, seront reprises dans le cadre du service DUME**

Plan de présentation

1. L'évolution du cadre réglementaire des établissements publics de santé, bureau CL-1A et CL-2C/MDD – DGFIP

2. Regards croisés sur les transformations métiers et numériques du secteur hospitalier

3. Présentation du projet de dématérialisation d'un établissement, Marylène VIALARET, responsable comptable, CH Le MANS

4. Les processus de la dématérialisation dans le secteur hospitalier par Karine ELIOT, DGOS et Sylvie BRENNER, DGFIP – bureau CL-2C / MDD

5. Présentation du projet de dématérialisation du CHU de Nantes, Ronan GUIHENEUF, DAF

6. L'accompagnement des acteurs et des projets de dématérialisation

Plan de présentation

1. L'évolution du cadre réglementaire des établissements publics de santé, bureau CL-1A et CL-2C/MDD – DGFIP
2. Regards croisés sur les transformations métiers et numériques du secteur hospitalier
3. Présentation du projet de dématérialisation d'un établissement, Marylène VIALARET, responsable comptable, CH Le MANS
4. Les processus de la dématérialisation dans le secteur hospitalier par Karine ELIOT, DGOS et Sylvie BRENNER, DGFIP – bureau CL-2C / MDD
5. Présentation du projet de dématérialisation du CHU de Nantes, Ronan GUIHENEUF, DAF
6. L'accompagnement des acteurs et des projets de dématérialisation

Plan de présentation

1. L'évolution du cadre réglementaire des établissements publics de santé, bureau CL-1A et CL-2C/MDD – DGFIP

2. Regards croisés sur les transformations métiers et numériques du secteur hospitalier

3. Présentation du projet de dématérialisation d'un établissement, Marylène VIALARET, responsable comptable, CH Le MANS

4. Les processus de la dématérialisation dans le secteur hospitalier par Karine ELIOT, DGOS et Sylvie BRENNER, DGFIP – bureau CL-2C / MDD

- ♦ Feuille de route des EPS : les chantiers à mener

5. Présentation du projet de dématérialisation du CHU de Nantes, Ronan GUIHENEUF, DAF

6. L'accompagnement des acteurs et des projets de dématérialisation

Plan de présentation

1. L'évolution du cadre réglementaire des établissements publics de santé, bureau CL-1A et CL-2C/MDD – DGFIP

2. Regards croisés sur les transformations métiers et numériques du secteur hospitalier

3. Présentation du projet de dématérialisation d'un établissement, Marylène VIALARET, responsable comptable, CH Le MANS

4. Les processus de la dématérialisation dans le secteur hospitalier par Karine ELIOT, DGOS et Sylvie BRENNER, DGFIP – bureau CL-2C / MDD

- ◊ Dématérialisation des différents processus, vision transverse et métier

5. Présentation du projet de dématérialisation du CHU de Nantes, Ronan GUIHENEUF, DAF

6. L'accompagnement des acteurs et des projets de dématérialisation

La dématérialisation concerne (et bénéficie à) l'ensemble des processus des EPS



Le plan de transformation numérique de la commande publique porté par la Direction des Affaires Juridiques

- ♦ **Le rôle de la DGFIP**

En réponse à la demande portée par les associations représentatives d'élus, la DGFIP se positionne comme « concentrateur » de flux facilitant, par la conception et la mise à disposition d'un flux PES marché, la réponse à trois besoins :

- ♦ La publication des données essentielles ;
- ♦ Le recensement de l'achat public ;
- ♦ L'amélioration du suivi de l'exécution des dépenses sur marché dans Hélios, module marché rénové alimenté automatiquement des données de passation, ce flux PES étant accompagné d'un flux PES PJ transportant les pièces contractuelles rendues directement consultables à partir du module marché.

Le PES marchés/concessions

En synthèse : architecture technique cible



PES Marché

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

- Stockage
- Extraction
- Assemblage des données

Helios
Le Trésor Public au Service du Secteur Local

Fiches Marchés

- Arrêté de démat
- Convention cadre

DATA GOUV.FR

ETALAB

- Données essentielles
- Transparence de la commande publique

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES

oe cp
OBSERVATOIRE ECONOMIQUE DE LA COMMANDE PUBLIQUE

- *Ordonnance 23/07/2015
- Art 141 Décret 25 Mars 2016
- => Recensement des marchés > 90 000€ HT
- => Liste des données à publier

Accès aux Consultations

- * Concessions
- * Marchés > 25000€ HT
- => Octobre 2018

*Obligation de publication des offres retenues

- Ordonnance du 23 Juillet 2015
- Décret 2016-86
- Arrêté DAJ 14 Avril 2017
- => Liste des données à publier
- *Délai : 2 mois post notification

Plan de présentation

1. L'évolution du cadre réglementaire des établissements publics de santé, bureau CL-1A et CL-2C/MDD – DGFIP

2. Regards croisés sur les transformations métiers et numériques du secteur hospitalier

3. Présentation du projet de dématérialisation d'un établissement, Marylène VIALARET, responsable comptable, CH Le MANS

4. Les processus de la dématérialisation dans le secteur hospitalier par Karine ELIOT, DGOS et Sylvie BRENNER, DGFIP – bureau CL-2C / MDD

♦ Déroulement du chantier : pilote, équipe projet et organisation

5. Présentation du projet de dématérialisation du CHU de Nantes, Ronan GUIHENEUF, DAF

6. L'accompagnement des acteurs et des projets de dématérialisation

La conduite du projet

- ♦ **Définir les modalités de la gouvernance**
 - ♦ S'inscrire dans une démarche volontaire pour le passage à la dématérialisation = le rôle primordial de l'équipe dirigeante de l'établissement
 - ♦ Le projet de dématérialisation ayant un impact sur l'organisation, il doit être porté par un cadre de haut niveau susceptible d'impulser la démarche, de fédérer les différents groupes d'acteurs et de procéder aux arbitrages
 - ♦ La comitologie est adaptée aux caractéristiques et aux contraintes de l'établissement
 - ♦ Prévoir les réunions stratégique et décisionnelles : comités de pilotage, comités de suivi
 - ♦ Définir le calendrier des réunions techniques
 - ♦ Définir l'équipe projet et les contributeurs aux groupes de travail (issus des différents métiers)..
- ♦ **Assurer un reporting du suivi du déploiement au travers des réunions**

♦ **La dématérialisation s'appuie sur une comitologie de pilotage et de suivi du déploiement**

Exemple de dispositif de comitologie

Comité de pilotage

Objectifs

- Le comité de pilotage est en charge de :
 - Valider la stratégie de dématérialisation
 - Réaliser les arbitrages stratégiques nécessaires
 - Suivre l'avancement des travaux, le respect du planning et des objectifs de la mission
- Le comité de pilotage se réunit à chaque étape clé du projet et a minima tous les mois, en particulier le lancement du projet

Composition

- EPS
 - Directeur
 - Directeur des Affaires Financières
 - Directeur des Achats, des Approvisionnements et de la Logistique
 - Directeur des Affaires Médicales
 - Directeur du Système d'Information
 - Directeur des Ressources Humaines
- Comptable hospitalier

Equipe projet

Objectifs

- L'équipe projet a pour objectifs de :
 - Prendre les mesures nécessaires sur les difficultés opérationnelles rencontrées
 - Suivre l'avancement du projet et le respect du planning
 - Assure le reporting auprès du comité de pilotage
- L'équipe projet se réunit une fois tous les 2 mois

Composition

- EPS
- Comptable hospitalier
- Editeurs du SIH

L'ambition est d'agir comme un catalyseur du déploiement de la dématérialisation et l'émergence de modes d'organisation novateurs tout en sécurisant un retour sur investissement positif pour les établissements de santé et les comptables hospitaliers.

Les objectifs stratégiques de la démarche de dématérialisation visent à **moderniser et numériser les échanges entre les acteurs suivants** : les fournisseurs, services de l'établissement, le comptable et la chambre régionale des comptes.

Il s'agit de définir une trajectoire de dématérialisation par :

- **La dématérialisation native des flux de données et des documents** qu'ils émanent d'acteurs extérieurs ou qu'ils soient produits en interne et de **bout en bout** de la chaîne, c'est-à-dire sans re-matérialiser les données et les documents au cours du processus,
- **L'automatisation des procédures** de réception, de validation de la facture et de mandatement réalisées par l'établissement, du fait de la dématérialisation,
- **L'informatisation des procédures** de création et d'envoi de la commande, de réception et de validation de la facture et la modernisation du système d'information hospitalier (SIH), en particulier des outils de gestion économique et financière (GEF) et de gestion électronique des documents (GED)

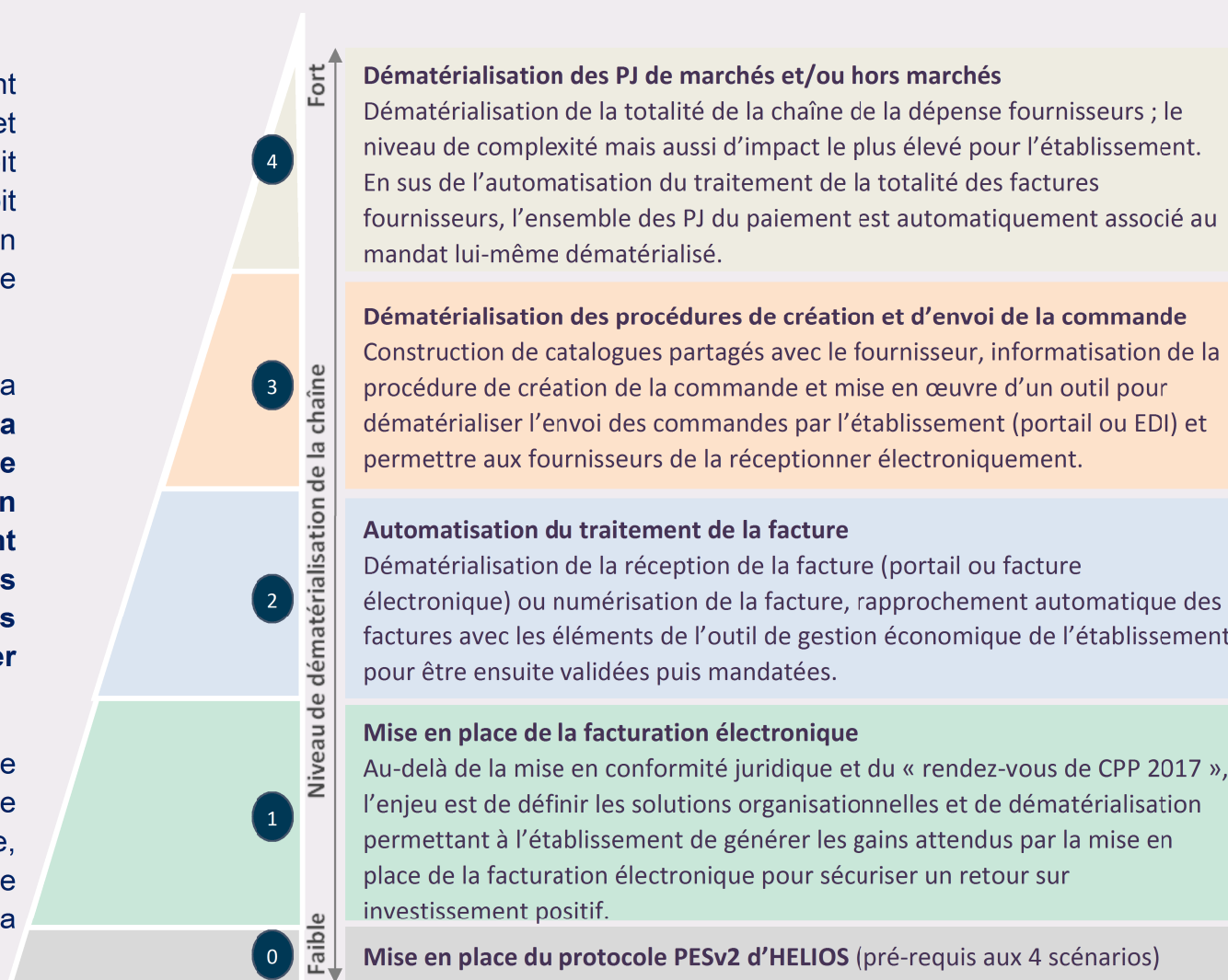
Démarche globale de dématérialisation

Définition d'objectifs internes pour déployer la dématérialisation dans l'ensemble des services

En s'appuyant sur :

- des outils (parapheur, GED, workflow)
- une nouvelle définition des circuits
- l'intégration des potentiels de dématérialisation (achats, marchés, ...)

- Les scénarios sont complémentaires et peuvent être menés soit isolément soit conjointement, en fonction du degré de maturité de l'établissement.
- Le 1^{er} scénario porte sur la **mise en place de la facturation électronique et répond à l'obligation de l'établissement d'accepter les factures électroniques de leurs fournisseurs à compter de 2017.**
- Chaque scénario présente un périmètre de dématérialisation variable, tout comme l'impact et le niveau de complexité de sa mise en œuvre.

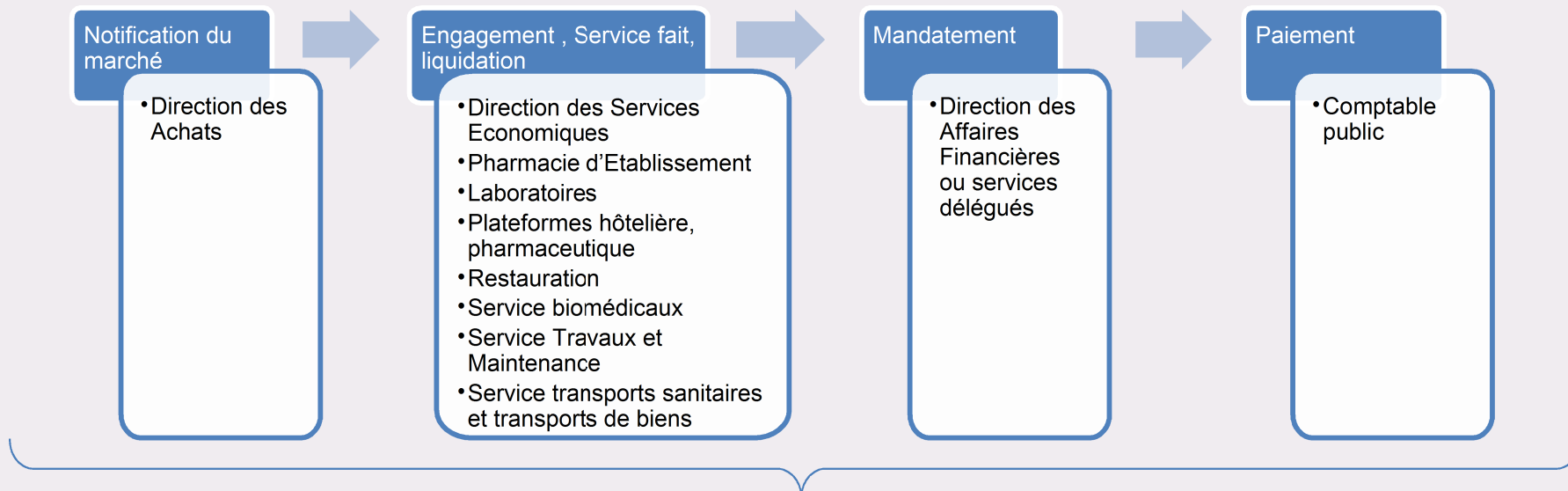




- ♦ **Identifier les acteurs concernés**

- **La dématérialisation dans la sphère des EPS se caractérise par le nombre d'acteurs concernés** directement ou indirectement pour couvrir l'ensemble du processus de gestion de la dépense et de la recette.
 - **en dépense** : les achats concernent les fournitures (produits pharmaceutiques, produits hôteliers, fournitures de laboratoire, repas....), les prestations de services ou de travaux et les besoins émanent de tous les services de soins, services médico-techniques ou administratifs.
 - **en recette** : les facturations émises suite aux prestations réalisées par les services de soins faisant intervenir des acteurs médicaux et administratifs. Les données médicales relèvent des services de soins et des DIM et les données administratives relèvent du bureau des entrées ou des services en charge de la facturation.

Exemple des secteurs fonctionnels concernés par la dématérialisation de la chaîne de la dépense



Concernent toutes les familles d'achat



L'arrivée de la dématérialisation, c'est l'occasion de revisiter les procédures

▪ Principales activités à réaliser

- Réaliser l'analyse d'impact
- **Définir l'organisation cible du travail en mode dématérialisé**
- Identifier les préalables à la mise en place de la dématérialisation
 - Définir les règles de rapprochement des tiers
 - Nettoyer le référentiel tiers
- Mettre à jour les processus métier
- Mettre en place l'organisation cible

« Le projet CHUs CPP2017 et son lien avec PES V2 sont l'aboutissement d'une démarche de réengineering des processus initiée depuis une dizaine d'années qui vise la dématérialisation totale de la chaîne de la dépense depuis la demande interne, la commande jusqu'à l'automatisation du traitement de la facture. »

Coordonnateur Filière Dématérialisation d'Uni.HA & Directeur Achat CHRU Montpellier, octobre 2015

La concertation avec les éditeurs est primordiale

- **Impacts informatiques**

- La diversité des acteurs se retrouve en matière d'outils informatiques.
- Le logiciel budgétaire et comptable ne couvre pas l'intégralité des processus de gestion de la dépense et de la recette.
 - en dépense : il existe de nombreux logiciels de gestion de la commande et des stocks qui peuvent être interfacés avec le logiciel comptable. Ce dernier ne reçoit qu'une partie des données et n'intègre pas nécessairement des pièces justificatives dématérialisées.
 - en recette : les logiciels de facturation ont un rôle essentiel qui va parfois jusqu'à l'émission des titres de recettes sans passer par le logiciel comptable et en utilisant un référentiel tiers intégré.

- **Principales activités à réaliser**

- Réaliser l'analyse d'impact
- Définir la cartographie SI cible avec les éditeurs du SIH
- Élaborer le cahier des charges
- Spécifier/développer et/ou prendre en compte la version éditeur ad hoc et réaliser les tests internes
- Dérouler le processus de qualification et mettre en production

Plan de présentation

1. L'évolution du cadre réglementaire des établissements publics de santé, bureau CL-1A et CL-2C/MDD – DGFIP
2. Regards croisés sur les transformations métiers et numériques du secteur hospitalier
3. Présentation du projet de dématérialisation d'un établissement, Marylène VIALARET, responsable comptable, CH Le MANS
4. Les processus de la dématérialisation dans le secteur hospitalier par Karine ELIOT, DGOS et Sylvie BRENNER, DGFIP – bureau CL-2C / MDD
 - ♦ Accompagnement du changement : formation, communication interne
5. Présentation du projet de dématérialisation du CHU de Nantes, Ronan GUIHENEUF, DAF
6. L'accompagnement des acteurs et des projets de dématérialisation

Sensibiliser et informer pour faire adhérer

- La communication : informer les personnes impactées par le projet suffisamment tôt et à chaque étape du projet :
 - Définir le plan de communication
 - Identifier et solliciter les fournisseurs clés pour participer au pilote
 - Sensibiliser les utilisateurs sur les processus et outils cibles :
 - « Donner du sens » : pourquoi l'établissement s'engage dans le projet ?
 - Faire émerger les problématiques organisationnelles et techniques qui pourraient s'avérer bloquantes
 - Rassurer sur le futur environnement de travail
 - Informer et répondre aux questions des acteurs extérieurs.

En particulier, des prises de contact avec ses fournisseurs par exemple au travers de :

- l'envoi d'un courrier,
- la transmission d'information lors de l'envoi de bons de commande,
- la publication sur le site Internet de l'établissement,
- des réponses aux questions de ses fournisseurs,
- des présentations réalisées à destination de fournisseurs clés

Plan de présentation

1. L'évolution du cadre réglementaire des établissements publics de santé, bureau CL-1A et CL-2C/MDD – DGFIP
2. Regards croisés sur les transformations métiers et numériques du secteur hospitalier
3. Présentation du projet de dématérialisation d'un établissement, Marylène VIALARET, responsable comptable, CH Le MANS
4. Les processus de la dématérialisation dans le secteur hospitalier par Karine ELIOT, DGOS et Sylvie BRENNER, DGFIP – bureau CL-2C / MDD
5. Présentation du projet de dématérialisation du CHU de Nantes, Ronan GUIHENEUF, DAF
6. L'accompagnement des acteurs et des projets de dématérialisation

Plan de présentation

1. L'évolution du cadre réglementaire des établissements publics de santé, bureau CL-1A et CL-2C/MDD – DGFIP
2. Regards croisés sur les transformations métiers et numériques du secteur hospitalier
3. Présentation du projet de dématérialisation d'un établissement, Marylène VIALARET, responsable comptable, CH Le MANS
4. Les processus de la dématérialisation dans le secteur hospitalier par Karine ELIOT, DGOS et Sylvie BRENNER, DGFIP – bureau CL-2C / MDD
5. Présentation du projet de dématérialisation du CHU de Nantes, Ronan GUIHENEUF, DAF
6. L'accompagnement des acteurs et des projets de dématérialisation

Bilan de la formation interministérielle DGFIP DGOS déclinée en 2016-2017

- ♦ **Module « Stratégie de la dématérialisation dans le secteur hospitalier »**
 - ♦ conçu et rédigé dans le cadre du GT SNP-EPS
 - ♦ contexte : dématérialisation, déploiement de la facturation électronique
 - ♦ destiné à un public mixte ordonnateurs (équipe de direction) – comptables DGFIP
 - ♦ animé par un binôme de formateurs régionaux issus de la DGFIP et d'un EPS
 - ♦ objectif de sensibiliser les participants aux enjeux de la dématérialisation, favoriser les synergies, donner les grandes étapes de la conduite du changement
 - ♦ Organisation par l'ENFIP/CIF et l'EHESP en 2016 et 2017
 - ♦ 95 sessions sur l'ensemble du territoire, près de 3.000 personnes formées issues des 1.000 établissements
 - ♦ un taux de satisfaction de 93 % côté DGFIP.

Les modalités de mise en œuvre de la full démat

- ♦ **L'instruction détaille les objectifs de déploiement et le cadencement fixés réglementairement, dans le cadre des échanges des EPS avec**
 - ♦ **les entreprises et établissements publics** : facturation électronique, ASAP débiteurs publics, dématérialisation des procédures de marchés publics et ouverture des données publiques, processus d'achats et d'approvisionnement ;
 - ♦ **le comptable public** (et la juridiction financière) : pièces comptables et justificatives, archivage numérique et consultation des documents ;
 - ♦ **les patients** : parcours Simphonie (ASAP, modes de règlement).
- ♦ **La démarche envisagée est globale**
 - ♦ adaptation des systèmes d'information hospitaliers afin d'intégrer les différents processus ;
 - ♦ mise en œuvre progressive et convergente des projets ;
 - ♦ recherche d'une dématérialisation native, de bout en bout, et automatisation des processus de gestion ;
 - ♦ Implication et mobilisation de tous les acteurs.

Le pilotage et l'accompagnement

- ♦ **Le schéma proposé repose sur**
 - ♦ une démarche partagée au niveau national : concertation en SNP.
 - ♦ un pilotage national conjoint DGOS DGFIP,
 - ♦ relayé par un pilotage et une animation régionale par les DRFIP en liaison avec un interlocuteur relais dans chaque ARS ;
 - ♦ Les interlocuteurs de proximité des EPS : comptable et interlocuteur de l'ARS.
- ♦ **Le pilotage national et régional s'appuie sur des outils / modalités**
 - ♦ réunions d'échange : annuelle en présentiel, et par conférences téléphoniques trimestrielles ;
 - ♦ une session annuelle de formation proposée aux ARS ;
 - ♦ fonds documentaire (apports du GT SNP : formation commune, fiche sur les bonnes pratiques de la facturation entre établissements dans Chorus Pro) ;
 - ♦ tableau de bord trimestriel déclinant des indicateurs sur le déploiement de la facturation électronique, la dématérialisation des marchés publics (flux unique) et les échanges avec le comptable.

La documentation

♦ Les fiches pratiques :

- ♦ <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/dematérialisation-chaine-comptable-et-financiere-0>

Dématérialisation de la chaîne comptable et financière

Dans le cadre de l'exécution des budgets locaux, les collectivités locales et leurs établissements publics, les comptables publics et les chambres régionales des comptes échangent, chaque année, plus d'un milliard de feuilles de papier A4.

Depuis 2005, à l'initiative de la direction générale des Finances publiques (DGFIP), l'Etat, les associations nationales d'élus locaux et le juge des comptes travaillent ensemble à limiter ces transmissions de papier. Une structure partenariale ad hoc associant les trois groupes d'acteurs de la dématérialisation (ordonnateurs locaux, services de l'Etat et juge des comptes) définit les principes fédérateurs et les normes auxquels tout projet de dématérialisation doit se référer, afin que la solution retenue satisfasse l'ensemble des acteurs de la chaîne comptable et financière.

- La structure nationale partenariale
- La convention cadre nationale de dématérialisation
- Le protocole d'échange standard (PES) et de dématérialisation
- Les plates formes des opérateurs de transmission homologuées pour le système d'échange de la DGFIP

Autres infos sur ce thème

- › Les textes
- › L'ouvrage *Vive la dématérialisation!*, coédité par la DGFIP et France urbaine
- › Le dossier spécial publié par la revue *Gestion et finances publiques*
- › Les articles publiés dans la *Gazette des communes*
- › Fiches pratiques pour le passage à la dématérialisation
- › Le film « *Dématérialiser la chaîne comptable : quel chantier !* »
- › La dématérialisation totale des échanges avec le comptable public (dépliant)
- › Le guide de la dématérialisation des opérations comptables et financières dans les établissements publics de santé

Le groupe de travail « EPS - PES V2 », créé dans le cadre de la structure nationale partenariale (SNP), a élaboré un guide de la dématérialisation des opérations comptables dans les établissements publics de santé.

Ce guide vient en complément de la documentation généraliste proposée par ailleurs, en abordant divers sujets liés à la dématérialisation de la chaîne comptable et financière dans le contexte spécifique des établissements publics de santé.

Issu des réflexions et échanges entre les différents participants, ce document vise à faciliter la mise en œuvre de la dématérialisation des EPS prévue dans l'instruction interministérielle DGOS DGFIP du 19 mai 2014.

Le guide se compose d'un ensemble de fiches pratiques (complétées d'annexes) regroupées autour de quatre thématiques :

- conduite du projet
- domaine dépenses
- domaine recettes
- sujets transverses

I - Conduite du projet

- P1 La conduite projet démat EPS
- P2 La dématérialisation dans les relations avec les fournisseurs
- P3 Le traitement de la facture dans les EPS V2
- P4 Les titres liés au parcours de soin
- P5 Les pièces justificatives
- P6 La dématérialisation des bordereaux
- P7 Les conséquences de la demat des EPS
- P8 La conduite du changement

Annexes

Le pilotage et l'accompagnement

- ♦ **Le tableau de bord partagé**

- ♦ état trimestriel déclinant les indicateurs sur le déploiement de la facturation électronique, la dématérialisation des marchés publics (flux unique) et les échanges avec le comptable
- ♦ élaboré par la DGFIP et transmis trimestriellement à la DGOS qui relaiera l'information aux ARS par mail ou par une solution extranet

	Indicateur	Echéance	Cible
Facturation électronique	Taux de factures reçues et traitées sur le portail Chorus Pro	Passage 2018, 2019 et 2020	Tous les EPS
Dématérialisation des marchés	Nombre d'établissements ayant mis en œuvre le flux unique de données « marchés publics et concessions »	Octobre 2018	Tous les EPS
Dématérialisation des pièces justificatives	Taux de mandats de dépense accompagnés de pièces justificatives dématérialisées	Janvier 2019	EPS concernés par la loi « NOTRé »



Merci de votre attention

